

CONTRAT D'ADHÉSION

BOUCLIER JURIDIQUE — Formule « Signature Sérénité »

N° DE CONTRAT	N° DE FICHE	TYPE DE CONTRAT	DATE D'EFFET	ÉDITÉ LE
200250	100011	PJ	lundi 24 août 2026	

L'ASSUREUR / LE DISTRIBUTEUR

Revelco

Représenté par

Gérant / responsable d'agence

Adresse

,
SIRET — ORIAS

L'ADHÉRENT

M. MME DIPIERREPONT

Né(e) le

mercredi 29 janvier 1997

Adresse

26 AVENUE ARISTIDE BRIAND, 14800 TOUQUES

Contact

07 49 24 35 52 — elyoformation138@gmail.com

Entre les soussignés, d'une part **Revelco**, représentée aux fins des présentes par (ci-après « l'assureur » ou « le distributeur »), et d'autre part **M. MME DIPIERREPONT** (ci-après « l'adhérent » ou « le client »), il a été convenu et arrêté ce qui suit, dans le cadre du produit **BOUCLIER JURIDIQUE**, formule **Signature Sérénité**.

Article 1 — Identification de l'adhérent

CIVILITÉ

M.

NOM ET PRÉNOM

DIPIERREPONT MME

DATE DE NAISSANCE

mercredi 29 janvier 1997

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE

RÉGIME

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

26 AVENUE ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL / VILLE

14800 TOUQUES

TÉLÉPHONE

07 49 24 35 52

EMAIL

elyoformation138@gmail.com

Article 2 — Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Revelco, par l'intermédiaire de , accorde à l'adhérent le bénéfice du produit **BOUCLIER JURIDIQUE** dans sa formule **Signature Sérénité**, telle que décrite à l'article 3 ci-après, en contrepartie du paiement de la cotisation convenue.

Le contrat est de type **PJ**. Il prend effet à la date fixée à l'article 4 et est régi par les dispositions du présent document ainsi que, le cas échéant, par les conditions générales et la notice d'information remises à l'adhérent préalablement à la signature.

Article 3 — Formule souscrite et garanties

FORMULE	GARANTIES INCLUSES	COTISATION	FRAIS DE DOSSIER
Signature Sérénité		34,90 €	

Le détail complet des garanties, exclusions et plafonds applicables à la formule « Signature Sérénité » figure dans la notice d'information et les conditions générales remises à l'adhérent, qui font partie intégrante du présent contrat.

Cotisation (Signature Sérénité)	34,90 €
Frais de dossier	
Montant total dû à la signature	34,90 €
Soit, en lettres : trente-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes.	

Article 4 — Prise d'effet, durée et reconduction

Le présent contrat prend effet le **lundi 24 août 2026**, sous réserve de l'encaissement effectif de la cotisation et, le cas échéant, de l'acceptation définitive du dossier par Revelco.

Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle ensuite par tacite reconduction, par périodes successives d'un an, sauf résiliation par l'une des parties dans les conditions et délais prévus à l'article 6 ci-après et rappelés dans les conditions générales du contrat.

Article 5 — Modalités de paiement de la cotisation

MODE DE PAIEMENT	PÉRIODICITÉ
Prélèvement	
DATE DE PAIEMENT	TITULAIRE DU COMPTE
lundi 24 août 2026	MME DIPIERREPONT

L'adhérent ayant opté pour le règlement par prélèvement automatique, ses coordonnées bancaires sont rappelées ci-dessous et un mandat de prélèvement SEPA, joint en annexe du présent contrat, est signé concomitamment.

IBAN	BIC
FR7616106850088505233705071	
BANQUE	RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT (RUM)
	MA-2443

Article 6 — Droit de renonciation et résiliation

Conformément à l'article L.112-9 du Code des assurances, l'adhérent qui a souscrit le présent contrat à des fins non professionnelles, à distance ou par démarchage, dispose d'un délai de **quatorze (14) jours calendaires révolus** à compter de la conclusion du contrat pour y renoncer, sans avoir à justifier de motif ni à supporter de pénalités, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout autre support durable, adressée à .

Au-delà de la première année, l'adhérent peut résilier le contrat à tout moment, sans frais ni pénalités, dans les conditions prévues par la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (loi Hamon) pour les contrats concernés, ou selon les modalités de résiliation à échéance rappelées dans les conditions générales (préavis de résiliation applicable avant chaque date anniversaire).

Revelco peut, de son côté, résilier le contrat dans les cas et selon les modalités prévus par le Code des assurances, notamment en cas de non-paiement de la cotisation après mise en demeure restée infructueuse.

Article 7 — Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent contrat sont traitées par Revelco et , en qualité de responsables de traitement, aux fins de gestion du contrat, de la relation commerciale et du respect des obligations légales et réglementaires applicables, conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. L'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition, qu'il peut exercer auprès de .

Article 8 — Réclamations et médiation

Toute réclamation relative à l'exécution du présent contrat peut être adressée à (—). À défaut de réponse satisfaisante dans un délai de deux mois, l'adhérent peut saisir gratuitement le médiateur de l'assurance, dont les coordonnées figurent dans les conditions générales du contrat, sans préjudice des autres voies d'action légales.

Article 9 — Dispositions diverses

- Le présent contrat est régi par le droit français.
- En cas de litige, et à défaut de résolution amiable ou par voie de médiation, les tribunaux français compétents seront seuls saisis.
- Le présent contrat, ses annexes (notamment le mandat de prélèvement SEPA le cas échéant), les conditions générales et la notice d'information constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et annulent tout accord antérieur portant sur le même objet.
- Si l'une des clauses du présent contrat était déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses conserveraient leur plein effet.

Fait en deux exemplaires originaux, à , le .
L'adhérent reconnaît avoir reçu, préalablement à la signature, les conditions générales, la notice d'information et la fiche d'information tarifaire relatives à la formule « Signature Sérénité », et déclare les avoir lues et acceptées sans réserve.

L'ADHÉRENT — M. MME DIPIERREPONT

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signé le 24/08/2026

Document et signature authentifiés et horodatés dans la blockchain (conformité eIDAS 2.0)

SIGNHERE

POUR REVELCO —

(tampon)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM)
MA-2443

Identifiant Créancier SEPA (ICS) : [ICS À COMPLÉTER] — variable non fournie dans le jeu de données transmis ; à renseigner avant tout envoi de ce mandat à une banque.

En signant ce formulaire de mandat, l'adhérent autorise (A) Revelco / à envoyer des instructions à la banque de l'adhérent pour débiter son compte, et (B) sa banque à débiter son compte conformément aux instructions de Revelco / . L'adhérent bénéficie du droit d'être remboursé par sa banque selon les conditions décrites dans la convention qu'il a passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de son compte pour un prélèvement autorisé.

☒ Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel

DÉBITEUR

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

MME DIPIERREPONT

IBAN

FR7616106850088505233705071

BANQUE

ADRESSE DU DÉBITEUR

26 AVENUE ARISTIDE BRIAND, 14800 TOUQUES

BIC

ADRESSE DE LA BANQUE

CRÉANCIER

NOM DU CRÉANCIER

Revelco —

ADRESSE

,

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

[ICS À COMPLÉTER]

MONTANT ET PÉRIODICITÉ DU PRÉLÈVEMENT

34,90 € —

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations relatives à votre mandat seront conservées sous format électronique et pourront être transmises à votre banque. Ce mandat, une fois signé, doit être conservé par le débiteur.

FAIT À , LE

M. MME DIPIERREPONT

Signature du débiteur

Signé le 24/08/2026

Document et signature authentifiés et horodatés dans la blockchain (conformité eIDAS 2.0)

SIGNHERE

POUR REVELCO —

(tampon)